

Assemblée générale de la ligue – VALENCE / SOYONS – 13/09/2014

DISPOSITIONS FINANCIERES SAISON 2014 / 2015

	PART FFB	PART LRAB	MONTANT TOTAL
AFFILIATION CLUB	50,00 €	100,00 €	150,00 €
LICENCE plus de 21 ANS	40,00 €	22,00 €	62,00 €
LICENCE de moins de 21 ANS	9,00 €	11,00 €	20,00 €
LICENCE DECOUVERTE +21ans	28,00 €	12,00 €	40,00 €

PARTICIPATION DE LA LIGUE AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS JOUEURS

REMBOURSEMENT

50% de : 0,30 Euros du Km + la nuitée à 27,40€ + le repas à 13,70€ multipliés par 2 jours pour un secteur et 3 jours pour une finale de France à 24 joueurs.

Si compétition sur 1 jour : 2 repas et les kms

Même tarif pour les billards à poches avec la règle fixée en AG c'est à dire :

- Les Kms sont calculés à partir du siège de la LIGUE, sur la base de deux joueurs pour la même compétition.
- Cette somme en fonction du nombre de participants pourra être multipliée par le nombre de voitures (3 personnes / voiture). La somme est alors divisée par le nombre de participants.

Tous ces remboursements sont adressés au club d'appartenance , ou au responsable de discipline à charge pour lui de faire la répartition entre tous les participants. les clubs pouvant participer du même montant que la Ligue.

DANS TOUS LES CAS , TOUTES LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DES DEPLACEMENTS DES COMPETITEURS ADRESSEES A LA LIGUE AU DELA DES 45 JOURS SUIVANT LA DATE DE LA COMPETITION SERONT REFUSEES .

FRAIS DE DEPLACEMENTS DIRIGEANTS

0,30 Euros le Km + 13,70 Euros le repas+ 27,40 Euros la nuitée sans justificatif. Aux frais réels sur justificatifs après validation par le Président

Ce document est téléchargeable sur la site de la Ligue Rhône Alpes de Billard.

www.billard-rhonealpes.com

Veuillez afficher ce document dans votre club pour information aux compétiteurs